PRINCIPES DU PARTENARIAT MONDIAL POUR L'ÉDUCATION SUR LA PARTICIPATION DES ENTREPRISES

Mai 2016

GPE Transformer l'Éducation

PRINCIPES DU PARTENARIAT MONDIAL POUR L'ÉDUCATION SUR LA PARTICIPATION DES ENTREPRISES

Définitions et portée

Les présents principes s'appliquent aux entreprises et institutions commerciales. Ils ne s'appliquent pas aux fondations sans but lucratif, qui sont quant à elles soumises à d'autres principes et politiques du GPE, y compris à la Charte du GPE.

Ces principes concernent la participation des entreprises au sein du Partenariat mondial plutôt que dans le secteur de l'éducation en général.

Ils doivent être lus en conjonction avec la Charte du GPE, la politique relative aux conflits d'intérêts du GPE, le processus d'adhésion des membres du GPE, la Déclaration universelle des droits de l'Homme ainsi que dans le contexte du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de la Convention relative aux droits de l'enfant et de UN Global Compact.

Le Plan stratégique du Partenariat mondial pour l'éducation 2016-2020 établit les principes et valeurs suivants pour l'ensemble du Partenariat, applicables à tous les partenaires :

1) L'éducation considérée comme un droit de l'homme et un facilitateur des autres droits. Elle est essentielle pour la paix, la tolérance, la réalisation du potentiel humain et le développement durable.
2) La concentration des ressources sur l'apprentissage, l'équité et l'inclusion des plus défavorisés, notamment ceux en situation de fragilité et de conflit.
3) La promotion de l'égalité des genres.
4) Un dialogue sur les politiques, à la fois inclusif et fondé sur des informations factuelles, auquel contribuent la société civile, les enseignants et le secteur privé.
5) Le rattachement de l'aide à l'adhésion des pays, aux priorités définies au niveau national et à la performance des pays au regard de l'équité et de l'instruction.
6) L'amélioration de l'efficacité du développement par l'harmonisation et le recours à des modalités alignées sur les systèmes nationaux.
7) La responsabilité mutuelle et la transparence accrue au sein du Partenariat.
8) Des partenariats sans exclusive, moyens efficaces d'obtention de résultats en matière de développement.

La coopération des entreprises avec le Partenariat mondial à l'échelle internationale diffère de la collaboration à l'échelon des pays. À l'échelle mondiale, les entreprises, par l'intermédiaire du représentant du secteur privé au sein du Conseil du GPE, aident à assurer la gouvernance du GPE, à soutenir les actions de sensibilisation, à contribuer aux politiques mondiales et, potentiellement, à fournir un appui financier. À l'échelon national, la participation des entreprises varie en fonction de la situation particulière du pays en question. À titre d'exemples, le GPE peut coopérer avec des chambres de commerce, des groupes ou réseaux d'associations d'entreprises comme UN Global Compact, Global Business Coalition for Education, qui promeuvent le rôle des entreprises dans l'éducation. La coopération avec les entreprises à l'échelle régionale impliquant plusieurs pays est également possible.

Principes directeurs

Les principes relatifs à la participation des entreprises sont proposés ci-après.

Redevabilité et équité	Les enfants sont les bénéficiaires ultimes de toutes les activités du Partenariat mondial. Il est de ce fait attendu de tous les partenaires, notamment des entreprises, une éthique de responsabilité et une équité des plus élevées. Le GPE reconnaît que les facteurs touchant aux coûts demeurent l'une des principales causes d'inégalité.
Renforcement des systèmes	Le GPE aide les pays à renforcer leurs systèmes éducatifs. Le monde des entreprises peut contribuer au dialogue global sur la planification du secteur et aider les pays à cerner les compétences et capacités auxquelles ils peuvent avoir accès pour relever les défis liés spécifiquement au système éducatif.
Acquis mesurables	Les activités de collaboration du GPE avec les entreprises contribuent à l'obtention d'acquis durables et mesurables dans un ou plusieurs des domaines suivants : équité, apprentissage de qualité et systèmes éducatifs nationaux renforcés.
Transparence	Le GPE mène toutes ses opérations dans la transparence. Les informations concernant les activités de collaboration avec le monde des entreprises seront mises à la disposition du public sur le site Internet du GPE, une pratique qui s'inscrira dans le droit-fil de sa politique de transparence et de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) dont le GPE est membre.

Propriété intellectuelle	Toute connaissance, activité technique ou recherche issue d'une collaboration entre le GPE et le secteur privé sera mise gratuitement à la disposition du public.
Soutien aux pouvoirs publics	Les entreprises peuvent jouer un rôle important dans le renforcement du rôle des pouvoirs publics en tant que garants des systèmes éducatifs et des services et, dans le contexte du GPE, pour les pauvres en particulier. La collaboration du GPE avec les entreprises visera à s'assurer que l'action du secteur privé dans l'éducation consolide les capacités publiques de manière à garantir à tous une éducation de qualité.
Avantages des investissements	Le Financement des systèmes éducatifs est un objectif central du GPE. Les investissements dans les systèmes éducatifs, y compris ceux réalisés par des entreprises, présentent des avantages pour tous les secteurs de la société à long terme : un meilleur niveau de vie, une réduction de l'incertitude, une économie plus solide et un nombre accru de citoyens, producteurs, consommateurs et employés qualifiés.
Action au-delà de la philanthropie	L'investissement social stratégique des entreprises offre la possibilité de renforcer fondamentalement les entreprises tout en apportant une contribution à la société. En plus de la philanthropie, les entreprises peuvent mettre à contribution par le biais du GPE leur expertise, leur influence, de l'innovation, des réseaux, de l'expérience et de l'esprit d'entreprise afin de relever les défis complexes liés à l'éducation dans les pays en développement.
Socle commun	Les partenariats avec le secteur privé, qui tirent parti des capacités complémentaires des entreprises et du Partenariat mondial pour s'attaquer aux grands problèmes de l'éducation, doivent être fondés sur la possibilité d'obtenir des résultats scolaires de qualité pour tous et non des opportunités ou avantages commerciaux directs.
Responsabilité des entreprises	Étant donné que l'offre d'un enseignement de qualité aux plus pauvres et aux plus défavorisés passe nécessairement par un recours accru et efficace au revenu intérieur, le Partenariat mondial utilise sa capacité à fédérer et sensibiliser entre autres pour mobiliser des ressources intérieures en faveur de l'éducation. Le GPE encouragera la responsabilité des entreprises dans toutes ses interactions avec les milieux d'affaires.

BUREAUX

Washington
1850 K Street NW
Suite 625
Washington, DC 20006
USA

Paris
66 Avenue d'lena
75116 Paris
France

Bruxelles
Avenue Marnix 17, 2éme étage
B-1000, Bruxelles
Belgique

ADRESSE POSTALE

Partenariat mondial pour l'éducation
MSN IS 6-600
1818 H Street NW
Washington, DC 20433
États-Unis

www.globalpartnership.org

GPE Transformer l'Éducation

/globalpartnership
/gpforeducation